

Département du Pas-de-Calais  
Canton de DOUVRIN  
Commune de BILLY-BERCLAU

Ville de  
**Billy-Berclau**  
Le bien vivre

## ARRETE DU MAIRE

2023- 116 P

### Arrêté portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

**Le Maire de Billy-Berclau,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : *inondations, retrait/gonflement argile/séisme/risque météo/risque industriel/risque de transport matières dangereuses/risques miniers/ risque découverte engin de guerre / risque sanitaire / risque attentat...*

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

## **ARRETE**

**Article 1er :** Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Billy-Berclau est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.

**Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du PAS-DE-CALAIS.

**Article 3 :** Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du PAS-DE-CALAIS

**Article 5 :** Le DICRIM est consultable en mairie.

**Article 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Billy-Berclau, le 7 novembre 2023.

Le Maire

Steve Bossart

